french water partnership

fwp pfe

partenariat français pour l'eau

COP17 YEREVAN ARMENIA

L'eau, un marqueur des progrès restant à accomplir pour la biodiversité à mieux mobiliser dans la revue mondiale du cadre de Kunming-Montréal

La première revue de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), grand objectif de cette COP17, s'inscrit dans une séquence singulière de la diplomatie environnementale. Marquée par la tenue des 3 COP des Conventions de Rio, l'année 2026 culminera avec la troisième Conférence des Nations Unies sur l'eau de l'histoire prévue à Abou Dhabi en décembre. Cette convergence des agendas offre une occasion rare de mieux reconnaître les interdépendances entre biodiversité, désertification, climat et ressources en eau.

Bien qu'aucune des 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité ne soit spécifiquement consacrée à l'eau, sa gestion durable constitue néanmoins une condition sine qua non de l'atteinte de ses objectifs. Enjeu transversal à l'ensemble des cibles du Cadre, l'eau entretient des liens plus directs encore avec les **cibles 2, 3, 7, 10, 11, 12, 14, 18 et 19.**

La Convention sur la diversité biologique (CDB) reconnaît que la transition vers une gestion durable de l'eau est une condition essentielle à la mise en œuvre du CMBKM et de la réalisation de la Vision de la CDB à l'horizon 2050, qui poursuit l'objectif de « vivre en harmonie avec la nature » (*Global Biodiversity Outlook-5 Inland Water Highlights*, 2021).

Le *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM* (juillet 2026), qui constitue une première tentative d'évaluer les progrès collectifs réalisés et sur lequel s'appuiera la revue de la mise en œuvre du CMBKM conduite à la COP17, met néanmoins en évidence une sous-représentation des écosystèmes marins, côtiers et des eaux continentales dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Il identifie également des lacunes dans la disponibilité des données et la mise en œuvre des actions de restauration et de suivi du bon état des eaux continentales, côtières et marines. Il fait par ailleurs état des difficultés rencontrées par nombre de Parties pour réduire les pressions exercées sur les écosystèmes par les rejets d'eaux usées.

Malgré ces constats, l'intégration des enjeux de l'eau au sein de la COP17 de la CDB reste, à ce stade, très faiblement institutionnalisée, en comparaison avec les avancées observées dans les cadres multilatéraux de la CCNUCC et de la CNULCD.

Les lacunes identifiées imposent de renforcer la place des enjeux liés à l'eau dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMBKM.

À l'occasion de la COP17, le Partenariat français pour l'eau (PFE) appelle les Parties à considérer l'état, la disponibilité et la résilience des ressources en eau comme un révélateur des progrès restant à accomplir en matière de biodiversité. Si la qualité de l'eau témoigne de l'état des écosystèmes, révèle les pressions qui pèsent sur la biodiversité et conditionne des fonctions écologiques essentielles, des écosystèmes en bonne santé contribuent en retour à la préservation des ressources en eau. Les enjeux liés à l'eau doivent à ce titre occuper une place centrale dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMBKM. Pour contribuer à cette ambition, **le PFE porte 4 recommandations prioritaires.**

MESSAGE 1

Créer les conditions d'un renseignement exhaustif des indicateurs liés à l'eau et aux écosystèmes qui en dépendent pour renforcer l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité

Le Partenariat français pour l'eau :

- **APPELLE les Parties à assurer un renseignement probant des indicateurs liés à l'eau déjà inscrits dans le cadre de suivi du CMBKM**[1], et à veiller à leur pleine prise en compte dans les prochains cycles de revue prévus en 2028 et 2030.
- **RECOMMANDE que la CDB inscrive dans son programme de travail un axe visant à sensibiliser les Parties à l'importance du renseignement des indicateurs liés à l'eau, et qu'elle renforce les capacités des pays**, en particulier ceux qui disposent de moyens limités, à produire, suivre et partager les données nécessaires.
- **PRÉCONISE de renforcer et de systématiser la mobilisation, dans le suivi du CMBKM, des données déjà disponibles,** notamment celles issues des ODD 6, 15 et 2, et du suivi des politiques climatiques.

MESSAGE 2

Mobiliser des financements à la hauteur des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour des bénéfices conjoints en matière de biodiversité et d'eau, et prioriser le financement des SfN.

Nous saluons l'ambition de la présidence arménienne de maintenir le financement de la biodiversité parmi les enjeux de premier plan à la COP17, dans la continuité des avancées de la COP16, et de faire de ce rendez-vous un temps fort pour sceller de nouveaux engagements financiers.

Le PFE identifie en ce sens plusieurs priorités :

- **PORTER les engagements à la hauteur des besoins identifiés pour répondre au déficit estimé à 700 milliards de dollars par an** par le *Groupe d'experts de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CMBKM*.
- **ACCROÎTRE le financement des Solutions fondées sur la Nature (SfN) qui présentent des co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.** En contribuant à la gestion durable de l'eau et à la préservation des écosystèmes dont dépendent de nombreux secteurs économiques, les SfN soutiennent les différents usages de l'eau et constituent un véritable levier d'intersectorialité. **Le renforcement de leur financement contribue par conséquent aux objectifs portés par le projet de décision sur le *mainstreaming* de la biodiversité, dont l'adoption est attendue à la COP17.**

Le financement des SfN en chiffres : CHANGEONS D'ÉCHELLE !

220 Md$ ont été investis en 2023, alors que 571 Md$ par an seront nécessaires d'ici 2030.

(UNEP, State of Finance for Nature 2026)

23,4 Md$ de financements privés consacrés aux SfN en 2023, soit seulement 10 % des investissements totaux.

(UNEP, 2026)

1. Voir l'annexe II de la décision CBD/COP/DEC/16/31, adoptée par la COP de la CDB le 27 février 2025, et intitulée « *Optional disaggregations of the headline indicators and voluntary component and complementary indicators in the monitoring framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework* »

- **ACCOMPAGNER les financements alloués aux SfN d'une évaluation systémique de leurs bénéfices et de leurs éventuels impacts** sur la biodiversité, le cycle de l'eau, le stockage de carbone et les populations concernées.
- **MOBILISER des financements à la hauteur des objectifs du CMBKM requiert une diversification des sources, et notamment une contribution accrue du secteur privé** comme le recommande la récente évaluation de l'IPBES sur les dépendances et les impacts des entreprises vis-à-vis de la biodiversité[2].
- **RENFORCER la production de données sur les impacts et les dépendances des activités économiques à l'égard de la biodiversité** est essentiel pour mieux orienter les financements.
- **ENCOURAGER la mobilisation du secteur privé au travers de mécanismes d'incitation positive**, tels que les paiements pour services environnementaux, afin de soutenir les pratiques qui préservent ou restaurent les écosystèmes dont dépendent les activités économiques.

MESSAGE 3

Adopter des mesures concrètes pour renforcer les synergies entre la COP17 Biodiversité et les COP Climat et Désertification, et répondre aux défis croisés de la biodiversité, du climat, de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la santé

Le projet de *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM* met en évidence une sous-exploitation des synergies entre les Conventions de Rio. L'eau rend pourtant nécessaire une approche coordonnée de ces trois agendas : son cycle et sa disponibilité sont directement liés à l'état des écosystèmes, au climat et à la gestion des sols, dans un contexte marqué par l'intensification des sècheresses et la dégradation des terres.

À l'occasion de la COP17, le PFE appelle les Parties à :

- **INTÉGRER les interdépendances entre la biodiversité, le climat, l'eau, les sols, l'agriculture et la santé dans l'élaboration de réponses politiques et opérationnelles à la dégradation des écosystèmes et aux déséquilibres hydriques,** à la lumière des conclusions du rapport d'évaluation *Nexus* de l'IPBES[3],
- **ACCROÎTRE la prise en compte des liens entre l'eau, la résilience des écosystèmes et les vulnérabilités des populations les plus exposées aux sécheresses, aux inondations, à la dégradation des terres et aux pollutions**, afin que les synergies entre les agendas des trois Conventions de Rio contribuent à réduire les risques auxquels elles sont confrontées.
- **RENFORCER la cohérence des politiques de la biodiversité, du climat, de l'eau, des sols et de l'agriculture en intégrant davantage l'enjeu des « eaux vertes »**, qui désignent l'eau issue des précipitations stockée dans les sols et disponible pour la végétation.
- **PASSER d'une reconnaissance générale des synergies entre les trois Conventions de Rio à leur traduction opérationnelle, notamment *via* les SfN.** Les SfN constituent un levier concret pour renforcer cette cohérence et traduire les synergies entre les trois Conventions de Rio en actions tangibles à l'échelle locale, en apportant une réponse intégrée aux objectifs qu'elles portent.
- **DÉVELOPPER les échanges et la complémentarité entre les différentes initiatives portant sur les montagnes, notamment le *Yerevan Dialogue on Mountain and Freshwater Biodiversity* et le Dialogue sur les montagnes et le changement climatique de la CCNUCC**, pour mieux articuler les actions menées au titre des trois agendas de Rio.
- **AMÉLIORER la cohérence des dispositifs de suivi des trois Conventions, en identifiant des indicateurs communs ou complémentaires**, notamment sur l'eau et les écosystèmes qui en dépendent, et en facilitant la mobilisation de données communes pour rendre compte des progrès réalisés au titre de plusieurs Conventions.

---

2. IPBES. Rueda, X., Jones, M. et Polasky, S. (dir.). *Évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations.* (2026). Secrétariat de l'IPBES. Bonn.

3. IPBES. Harrison, P. A., McElwee, P. D. et van Huysen, T. L. (dir.). *Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé.* (2024). Secrétariat de l'IPBES. Bonn.

MESSAGE 4

La qualité de l'eau, un levier pour renforcer les liens entre les engagements de la COP17 de la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations unies sur l'eau de 2026

Pour renforcer la convergence entre les agendas internationaux de la biodiversité et de l'eau, le PFE formule les recommandations suivantes :

- **CRÉER des passerelles entre les travaux des communautés internationales de la biodiversité et de l'eau pour que les résultats et engagements issus de la COP17 alimentent les travaux de la Conférence des Nations unies sur l'eau (8-10 décembre 2026, Abou Dhabi), en particulier dans le cadre du Dialogue Interactif C *Water for Planet*.** Le PFE recommande que le Dialogue Interactif C aboutisse à l'adoption d'une déclaration commune sur les convergences entre les agendas d'UN-Water et de la CDB, identifiant des axes de collaboration prioritaires. Le PFE appelle parallèlement à mieux institutionnaliser la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les travaux de la CDB, notamment lors de ses COP et dans le cadre de la revue mondiale du CMBKM.
- **FAIRE de la qualité de l'eau un sujet fédérateur, autour duquel renforcer la coordination entre la CDB et l'agenda international de l'eau et appelant à un dialogue entre les instances concernées.** Cette coordination doit se traduire au niveau national par une mise en cohérence des SPANB et des politiques nationales de l'eau.
- **RENFORCER la coopération transfrontalière pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau et de la biodiversité dans les bassins hydrographiques partagés, afin de mieux prévenir les pressions qui affectent conjointement la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques.** Cette coopération nécessite de s'appuyer sur la Convention sur l'eau de 1992 et la Convention sur les cours d'eau internationaux de 1997, pour répondre à une lacune identifiée dans le *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM* en matière de coopération transfrontalière autour des eaux partagées.

fwp pfe

Lire l'intégralité de nos messages de plaidoyer >

Le Partenariat français pour l'eau

Le PFE est la plateforme de référence des acteurs français publics, privés ou associatifs qui souhaitent faire partie de la mobilisation française pour l'eau à l'international.

Depuis bientôt 20 ans, le PFE porte un plaidoyer collectif afin de faire de l'eau une priorité dans les politiques et actions internationales. Sa force repose sur une conviction simple : une voix collective, structurée et représentative a plus d'impact dans les négociations internationales qu'une somme d'initiatives isolées.

Sa diversité en fait un espace commun de réflexion et de co-construction unique à la fois multisectoriel et multi-acteurs, renforçant la légitimité et la portée de son plaidoyer.

CONTACT :
Karine Caussé
Chargée de mission Eau, Biodiversité, SfN et Agroécologie
Partenariat français pour l'eau

Les actions du Partenariat français pour l'eau sont possibles grâce au soutien de ses bailleurs

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
OFB Office français de la biodiversité
AFD Agence française de développement
suez
DANONE ONE PLANET. ONE HEALTH
Fondation VEOLIA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU
EDF
VEOLIA
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS proche et engagée
VILLE DE PARIS